

Plan Local d'Urbanisme

Diagnostic Territorial

Le PLU a été lancé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2014

Quelles priorités dans l'élaboration d'un PLU ?

- Fixer les partis d'aménagement futur pour les 10 prochaines années
- Maitriser le développement futur du territoire communal
- Réfléchir à l'évolution de la forme urbaine en cohérence avec la forme actuelle
- Donner une priorité à la construction dans les dents creuses et à la réhabilitation des logements vacants
- Valoriser le centre ancien
- Limiter la consommation de terres agricoles
- Respecter et valoriser l'espace agricole et naturel
- Réfléchir à la place du piéton et modes de déplacements doux
- Prendre en compte les risques (inondation)
- Assurer la protection de l'environnement

Zoom sur la Composante Agricole

Dans le cadre du diagnostic du PLU il est nécessaire de réaliser un état des lieux de l'activité agricole sur le territoire communal. Afin de dégager les enjeux relatifs à la composante agricole pour les dix ans à venir, il est important de se baser sur des données actualisées traduisant le contexte et la dynamique actuelle. A cette fin et dans le souci de consulter et d'associer les acteurs du monde agricole dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme **une réunion de travail a été organisée le 10 Février 2016** avec les exploitants agricoles de la commune.

Zoom sur le réinvestissement urbain

Au regard des objectifs de modération de consommation de l'espace introduits par les nouvelles dispositions réglementaires, **le développement futur du territoire communal donnera la priorité au réinvestissement urbain.**

Cela supposera de mobiliser en priorité les dents creuses disponibles au sein de la trame urbaine et de réhabiliter les logements vacants.

La commission urbanisme a réalisé un important travail de terrain afin de livrer un état des lieux précis du parc de logements vacant. **41 logements ont été comptabilisés.**

Dans le cadre de la concertation de la population un registre est disponible à la Mairie pour recueillir les observations